

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 novembre 2015

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le Lundi 2 novembre 2015 à 20 h 30 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 27 octobre 2015

Présents : Mesdames et Messieurs SUCHET. Michel MARTIN. TISNE-DESSUS. CORMAU. GONCALVES. GRAS. VINCENT. Alain MARTIN. MATHURIN. DESTRAIT. BOSSE. MAZOIN. ROLLAND. DE ROSSI. SZERADZKI. CLERC. POINT. DENIS. SIMON. TERRADE. HIVERT.

Absents et excusés : Madame MEIZE qui donne pouvoir à Madame DE ROSSI.

Madame VINCENT est désignée secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité avec une rectification.

Monsieur Le Maire donne la parole à deux professeurs et à deux élèves du lycée professionnel qui présentent un projet de vitrines décorées et de magasin éphémère.

1 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Charente

Monsieur Le Maire expose que le schéma départemental prévoit la fusion de la Communauté de Communes de Haute-Charente avec celle du Confolentais et que le conseil municipal doit donner un avis avant le 15 décembre 2015.

Monsieur Le Maire pense que notre territoire est plus proche de l'Angoumois que du Confolentais mais qu'il serait souhaitable d'attendre la réunion d'une commission qui est prévue le 12 novembre prochain à la Communauté de Communes.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir pour prendre une décision dans un mois.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la prochaine réunion pour se prononcer.

2 – Convention avec la CCHC pour un service commun d'instruction du droit des sols

La parole est donnée à Madame SUCHET, maire-adjoint qui rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2015 toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (PC, CU, DP) sont transmises à la Communauté de Communes suite au désengagement de l'état qui assurait auparavant une grande partie de l'instruction des demandes. Deux personnes ont été recrutées à la CCHC.

La convention pour la création de ce service commun définit précisément la répartition des missions de la commune et du service instructeur.

La Commune est toujours le « guichet unique » et c'est toujours le Maire qui signe les actes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (moins 1 voix contre, 2 abstentions) :

- Donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

3 – Demande de remboursement des salaires des agents intervenant au gymnase

Monsieur Le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2014, les gymnases ont été transférés à la Communauté de Communes, qu'un agent à temps plein a été pris en charge au 1^{er} avril par la CCHC et qu'en juin 2014, une convention a été signée pour les travaux de petites réparations que la commune peut se faire rembourser.

Cependant deux agents de la commune interviennent pour le ménage et cette prestation n'est jusqu'à présent pas prise en charge par la Communauté de Communes.

Le coût s'élève à 11 498,11 € pour la période du 1^{er} avril 2014 au 30 septembre 2015 (charges patronales comprises).

Il conviendrait de demander le remboursement de cette somme à la CCHC et de signer une convention de mise à disposition du personnel pour régulariser la situation.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Demande le remboursement de la somme de 11 498,11 € à la CCHC, représentant le coût total des salaires des 2 agents chargés du ménage des vestiaires.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention de mise à disposition pour ces personnels.

4 – Tarifs des services municipaux 2016

Le conseil municipal décide de reporter la question lors d'une prochaine réunion, après avis de la commission finance.

5 – Demande de Monsieur CHAMBORD pour l'acquisition d'une partie du chemin rural

Monsieur Le Maire informe le conseil que Michel CHAMBORD souhaite acquérir une partie du chemin rural jouxtant sa propriété dans le village de Métry.

Cependant, Monsieur CHAMBORD a fait savoir qu'il ne veut pas prendre en charge les frais de géomètre et de notaire car il a effectué l'entretien de ce chemin pendant des années.

Monsieur Le Maire indique qu'il a été informé d'autres demandes d'acquisition.

Le conseil municipal décide de lancer un appel dans le prochain bulletin municipal afin que les Chasseneuillais qui souhaitent acquérir une partie du chemin rural se fassent connaître et de procéder à une enquête publique groupée.

6 – Demande de subvention pour les travaux de ravalement des façades de la mairie

Monsieur Le Maire expose que suite aux travaux de réfection de la toiture et d'accessibilité de la Mairie, il convient de procéder au ravalement des façades de la Mairie.

Ce coût d'opération est de 80 000 € HT et peut être subventionné.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de lancer un marché en procédure adaptée pour les travaux de ravalement de la façade de la Mairie et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional, une subvention dans le cadre du FRIL et auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention dans le cadre du FIL
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toute pièce utile au dossier.

7 – Demande de subvention pour la création d'une pergola à la maison petite enfance

Monsieur CORMAU, maire-adjoint, informe le conseil municipal que la PMI de la Charente, suite à une inspection, a demandé l'installation d'une pergola à la maison de la petite enfance pour que les enfants puissent profiter de l'extérieur tout en étant à l'ombre. Le coût de la construction s'élève à environ 2 000€ HT et peut être subventionné par la CAF de la Charente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de réaliser une pergola à la maison petite enfance et sollicite une subvention auprès de Monsieur le Directeur de la caisse d'allocations familiales de la Charente.

8 – Demande de subvention du CFABTP de la Vendée

Monsieur Le Maire donne connaissance au conseil de la demande du CFA BTP de la Roche-sur-Yon en vue d'obtenir une subvention de 65€ par jeune inscrit dans le centre. Un élève de ce CFA est domicilié à Chasseneuil pour une formation « Métiers de la piscine ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 65€ au CFA BTP de la Vendée.

9 – Proposition de prêt pour le budget de la commune

Monsieur Le Maire présente au conseil les propositions des banques pour un prêt de 200 000€ destiné à financer les investissements 2015 (Accessibilité Mairie, club house du foot, remplacement des menuiseries de l'école, réseau d'eaux pluviales du Quéroy). La meilleure proposition est celle du Crédit Mutuel pour un prêt à taux fixe sur 15 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de contracter un prêt de 200 000€ sur 15 ans à taux fixe de 1,55% avec échéances constantes et trimestrielles auprès du Crédit Mutuel du Sud Ouest.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat correspondant et toutes pièces utiles au dossier.

10 – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de prévoir la possibilité d'utiliser une ligne de trésorerie car d'ici la fin de l'année, la commune aura à payer environ 850 000€ pour les travaux en cours alors que les subventions pour les investissements 2015 ne seront versées qu'en début d'année (après paiement des factures).

Pour la ligne de trésorerie de 300 000€, la meilleure offre est celle du Crédit Mutuel et de sa filiale ARKEA BANQUE ENTREPRISE ET INSTITUTIONNELS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre faite par ARKEA BANQUE E&I selon les conditions « CITE GESTION TRESORERIE » et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Le Maire à souscrire auprès d'ARKEA BANQUE E&I un crédit de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l'autorisation en Euros :	300 000 €	
Durée :	1 an	
Commission d'engagement :	0,35% du montant	
Taux d'intérêts :		
INDEX	MARGE	BASE
TI3M	1,71 %	360 jours

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

11 – Décision Modificative de la commune n°4

Madame TISNE-DESSUS, maire-adjoint, présente au conseil, le projet de décision modificative n°4.

DM4 Budget de la Commune

<u>Dépenses d'Investissement</u>	
Art 202 (Frais Documents d'urbanisme)	9 500,00 €
Art 2315 op 524 (Requalification Avenue de la République)	-19 000,00 €
Art 2313 op 508 (Halte-garderie)	3 000,00 €
Art 2313 op 531 (Façade Mairie)	100 000,00 €
Total	93 500,00 €

<u>Recettes d'Investissement</u>	
Art 1321 op 529 (Rénovation école E.PASCAUD)	-22 650,00 €
Art 1383 op 531 (Subvention Département pour façade)	9 750,00 €
Art 1382 op 531 (Subvention Région pour façade)	30 000,00 €
Art 1323 op 522 (Toiture mairie)	-9 750,00 €
Art 1341 op 522 (Toiture mairie)	-8 615,00 €
Art 1641 (emprunt en euro)	18 365,00 €
Art 021 (Virement de la section de fonctionnement)	76 400,00 €
Total	93 500,00 €

<u>Fonctionnement Recettes</u>	
Art 7788 (Produits exceptionnels)	70 000,00 €
Total	70 000,00 €

<u>Fonctionnement Dépenses</u>	
Art 6068 (Autres matières)	-15 400,00 €
Art 6411 (Personnel titulaire)	9 000,00 €
Art 023 (Virement à la section d'investissement)	76 400,00 €
Total	70 000,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la DM4 du budget de la commune ci-dessus.

12 – Admission en non valeur sur le budget de l'eau

Monsieur Le Maire donne connaissance des demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur DISIC, trésorier, pour des factures d'eau devenues irrécouvrables suite à un PV de carence.

Le montant s'élève à 247,04€.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Admet en non-valeur les sommes présentées pour le budget de l'eau d'un montant de 247,04€.

13 – Vente d'un broyeur

Monsieur Le Maire rappelle au conseil qu'un broyeur neuf d'un montant de 8 840€ TTC avait été acheté aux établissements LATHIERE de Chasseneuil et que l'ancien broyeur avait été repris par cette entreprise pour un montant de 1 000€.

Une délibération est nécessaire pour valider cette transaction et sortir le bien de l'actif de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord à la vente aux établissements LATHIERE d'un broyeur au prix de 1 000€.

14 – Vente d'un immeuble au Vaugargou

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur TESSANDIER souhaite acquérir la parcelle cadastrée section A n°807, sur laquelle se trouve une petite habitation en train de s'écrouler, pour la restaurer.

L'avis des domaines a été sollicité (non reçu) mais Monsieur Le Maire rappelle que la commune avait acheté cet immeuble plus une autre parcelle à proximité au prix de 10 000€ en 2013.

Monsieur Le Maire propose une vente au prix de 5 000€ considérant qu'il est urgent de procéder à des travaux de consolidation.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de céder pour un prix de 5 000€ la parcelle cadastrée section A n°807 d'une superficie de 232 m² à Monsieur TESSANDIER (SCI de Puybout).

15 – Remboursement des frais de Monsieur PAILLOUX Francis

Monsieur Le Maire informe que, comme cela avait été convenu avec Monsieur PAILLOUX, la commune doit lui verser des indemnités kilométriques pour ses interventions dans le cadre des TAP (animation judo). Monsieur PAILLOUX, domicilié à Rancogne a effectué 10 voyages soit 340 km ce qui donne une indemnité de 340 x 0,595€ (véhicule de 8CV)

soit 202,30 €.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de verser la somme de 202,30€ à Monsieur PAILLOUX.

16 – Indemnité du maire et des adjoints

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les conseils municipaux des communes, sièges des bureaux centralisateurs de canton, peuvent depuis mars 2015 octroyer une majoration d'indemnité de 15% aux maires et aux adjoints.

Les membres du bureau municipal considèrent qu'il serait mal venu dans la période actuelle de baisse des dotations d'état et de subventions aux associations d'appliquer cette majoration.

L'économie pour la commune est de 10 000€/an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas appliquer de majoration pour les indemnités des élus.

17 – Demande de Monsieur SOURY

Monsieur Le Maire informe le conseil d'une demande d'un agent en vue d'obtenir un taux d'IAT (Indemnité d'Admission et de Technicité) supplémentaire en raison de sa disponibilité pour des interventions diverses et les week-ends.

Le coût supplémentaire pour la commune s'élève à 359,42€/an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de compléter les délibérations fixant le régime indemnitaire en attribuant un coefficient 3 pour un adjoint technique de 2^e classe soumis à des « horaires spéciaux ».

18 – Proposition de transfert des opérateurs de téléphonie mobile du château d'eau sur un autre support

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition de la société FPS TOWERS pour transférer les antennes relais de téléphonie mobile du château d'eau de la Bergerie sur un pylône situé à proximité.

En effet, cette société construirait le pylône sur un terrain communal et verserait 4 000€ par opérateur à la commune.

L'avantage du pylône est de faciliter l'accès pour la maintenance des antennes (évite la présence d'un agent de la SAUR) et de rendre au château d'eau son affectation initiale qui est la distribution de l'eau.

Le conseil Municipal donne son accord pour la poursuite de l'étude.

19 – Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Monsieur Le Maire expose qu'en début d'année prochaine Monsieur Philippe PASQUET devrait partir en retraite. Il convient de créer un poste d'adjoint technique 2^e classe au 1^{er} janvier 2016 (le poste de Monsieur PASQUET sera supprimé le moment venu).

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que lors de la dernière réunion deux postes d'adjoints administratifs 1^{ère} classe avaient été créés suite à la réussite à un examen de 2 secrétaires mais que par erreur il avait été noté une durée hebdomadaire de 35h pour les deux postes.

En effet, un des deux postes est à 20h/semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (35h/semaine) à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Décide de rectifier la délibération du 16 septembre 2015 pour les deux postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe créés au 1^{er} octobre 2015 en précisant un à 35h et un à 20h.

20 – Désignation d'un nouveau délégué titulaire du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Bonnieure

Suite au courrier de démission de Monsieur Jean-Marie GRAS, Monsieur Le Maire demande au conseil s'il y a des candidats pour être délégué titulaire au SIAHB.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Philippe SZERADSKI en qualité de délégué titulaire représentant la commune au syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Bonnieure.

21 – Acquisition éventuelle du terrain de Monsieur Bernard GRAS et du Moulin de la Folie

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait peut être opportun d'acquérir le terrain jouxtant la salle municipale et appartenant à Monsieur GRAS (parcelle cadastrée section AC n°530).

De même, une agence immobilière a proposé à la commune, le moulin de la Folie appartenant à Mademoiselle DE BELLABRE.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'achat du terrain de Monsieur Bernard GRAS sous réserve de revoir les conditions financières.

Le Conseil Municipal ne désire pas donner suite pour le moulin de la Folie.

Questions et informations diverses:

- Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des démarches en cours pour l'installation du nouveau médecin.
- Monsieur Le Maire informe qu'il a pris un arrêté pour la destruction des pigeons sur les bâtiments publics.
- Une délégation de Sarraguemines sera accueillie à Chasseneuil du 5 au 8 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.